

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



Réd. Mr F Bourgeault  
Pointe-Claire

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emaprons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN. Rédacteur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX. PARAIT TOUS LES JEUDIS

SOMMAIRE

*Revue de la Semaine* : Lettre pastorale de Nos Seigneurs les Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec, au sujet des élections.—Extraits des lettres circulaires de quelques membres de l'Episcopat français, à l'occasion des dernières élections générales en France.—Nouvelles de Rome.  
*Causerie Agricole* : A quel âge doit-on engraisser les moutons? comment on connaît qu'un mouton est gras.—Des maladies des lésés à laine : Chaleur; ergot ou gale de brebis; fièvre; poux; toux; onguère; difficulté de respirer.  
*Sujets divers* : Insouciance de certains cultivateurs à l'égard de journaux d'agriculture.—Les feuilles tombées; compost.—Conservation des feuilles de betteraves comme fourrage d'hiver.  
*Choses et autres* : L'agriculture en Angleterre.—L'horticulture et l'arboriculture, au Collège, de Memramcook, Nouveau-Brunswick.—L'agriculture à Bouctouche, Nouveau-Brunswick.  
*Recettes* : Maladie des yeux de l'espèce bovine.—Des qualités hygiéniques du chou.

REVUE DE LA SEMAINE

Nos lecteurs aimeront sans doute à conserver ce précieux document de nos vénérables archevêque et évêques, dont la lecture a été faite dimanche dernier dans toutes les églises paroissiales de l'Archidiocèse de Québec; ils pourront au besoin le consulter. Dans son interprétation, on ne pourrait autrement se guider que sur les conseils que nous donneront de temps à autre nos vénérables curés, sur la ligne de conduite que nous aurons à suivre à la veille et pendant les élections.

En agissant ainsi, nous serons sûrs de ne pas être induits en erreur sur la ligne de conduite à suivre dans l'accomplissement d'un devoir aussi important.

Lettre pastorale des Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec.

Nous, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec, au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de la dite Province, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

La gravité des événements qui se sont vués depuis les dernières élections générales, et les difficultés nombreuses et diverses, auxquelles ils nous ont donné lieu, nous font un devoir de vous rappeler brièvement, Nos Très Chers Frères, les principes et les règles de conduite qui vous ont été données jusqu'à présent dans nos Conclaves, nos circulaires et nos Pastorales, et notamment dans celle du 22 septembre 1874.

Non-seulement nous prions mais nous supplions nos ABONNÉS RETARDATAIRES de nous payer au plus tôt!! Nous avons grandement besoin de ce qui nous est dû pour rencontrer les frais de publication de la Gazette. La bonne récolte obtenue par les cultivateurs cette année, doit les engager non seulement à payer régulièrement leur abonnement, mais essayer à tous procédés de nouveaux abonnés à la Gazette des Campagnes.

Le neuvième décret du Quatrième Concile, en 1868, ex pose en ces termes vos obligations comme électeurs : " Que les Pasteurs instruisent avec soin les Fidèles sur leurs devoirs dans les élections ; qu'ils leur inculquent fortement que la même loi qui confère aux citoyens le droit de suffrage, leur impose en même temps la grave obligation de donner ce suffrage quand c'est nécessaire et cela toujours suivant leur conscience, sous le regard de Dieu et pour le plus grand bien de la religion et de la patrie : qu'en conséquence, les électeurs sont toujours obligés en cas de besoin devant Dieu, de donner leur suffrage au candidat qu'ils jugent être véritablement honnête et capable de s'acquitter de la charge si importante qui lui est confiée. savoir de veiller au bien de la religion et de l'Etat, et de travailler fidèlement à le promouvoir et à le sauvegarder."

Les Pères du même Concile s'élevèrent aussi avec force contre les désordres lamentables des élections et flétrissent énergiquement la corruption électorale. " Que les prêtres, ministres du Seigneur, disent-ils, élèvent donc la voix contre un si grand renversement de tous les principes de la religion et de la morale, contre une prévarication aussi criminelle et aussi funeste."

En 1873, nous avons jugé qu'il était nécessaire de vous prémunir contre les dangers des doctrines *catholico libérales*. Pour cela, Notre Cinquième Concile, employant les propres expressions du Souverain Pontife, vous a fait connaître les caractères et les suites funestes de cette grande erreur des temps modernes.

Et fin, Notre Pastorale du 23 septembre 1875, a exposé plus au long les mêmes enseignements, et vous a mis de nouveau en garde contre le péril. Cette Pastorale déposée par l'un de Nous aux pieds du Souverain Pontife. Nous a valu les éloges et les encouragements de l'Immortel Pie IX.

Malheureusement et contre notre intention, quelques uns ont cru voir dans ce document un abandon de la région des principes pour retourner sur le terrain des personnes et des partis politiques. Nous avons voulu vous exposer la vraie doctrine sur la constitution et les droits de l'Eglise, sur les droits et les devoirs du clergé dans la société, sur les obligations de la presse catholique et sur la sainteté du serment : tel a été notre unique but, telle est encore notre intention.

En cela vous suivez l'exemple du Saint Siège, qui, en condamnant les erreurs du Libéralisme-Catholique, s'est abstenu de signaler les personnes ou les partis politiques. Il n'existe en effet aucun acte Pontifical condamnant un parti politique quelconque ; toutes les condamnations émises jusqu'à présent de cette source vénérable, se rapportent seulement aux *Catholiques-libéraux* et à leurs principes, et c'est dans ce sens que l'on doit entendre le bref adressé en septembre 1876 à l'un de Nous. A l'exemple du Souverain Pontife et suivant la sage prescription de Notre Quatrième Concile, nous liions à la conscience de chacun de juger, sous le regard de Dieu, quels sont les hommes que ces condamnations peuvent atteindre, quelque soit ailleurs le parti politique auquel ils appartiennent.

En portant ce jugement sur le prochain, offrez vous toujours, N. T. C. F., de pratiquer cette modération et cette justice avec lesquelles vous voulez vous mêmes être jugés par les hommes et surtout par le juge Souverain des vivants et des morts. Tout en prenant aux questions politiques de votre patrie l'intérêt qu'elles méritent, tout en essayant d'apprécier à leur juste valeur les personnes, les actes et les choses, et y êtes toujours inquiets pour vous-mêmes de peur que les affaires du temps qui passent avec la rapidité de l'éclair, ne vous fassent oublier l'unique chose né-

cessaire, c'est à dire cette éternité qui ne passe point et qui est votre fin dernière.

La prière qui nous fait approcher du trône de la miséricorde avec confiance et humilité, nous chieindra infatigablement à tous cette crainte salutaire avec laquelle nous devons, à chaque instant de notre vie, travailler à notre salut. Ce commerce intime avec le Dieu de toute charité et de la paix véritable, donnera à vos âmes ce que l'on ne peut avoir en tout temps, mais surtout dans les circonstances sociales et si importantes, où vous êtes appelés à exercer le grand et noble droit de suffrage. Puisz donc souvent à cette source intarissable de grâces et de bénédictions même temporelles, et la Dieu de paix et de miséricorde sera avec vous dans le temps et dans l'éternité. Amen.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles de paroisses et de missions où se fait l'office, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec sous nos signatures, le sceau de l'Archevêché et le contre seing du secrétaire de l'Archevêché, le onze octobre mil huit cent soixante dix sept.

† E. A. Arch. de Québec,  
† L. F. Ev. des Trois-Rivières,  
† JEAN. Ev. de S. G. de Rimouki,  
† EDOUARD CHS., Ev. de Montréal,  
† ANTOINE. Ev. de Sherbrock,  
† J. THOMAS. Ev. d'Ottawa,  
† L. Z., Ev. de St. Hyacinthe.

Par Messieurs,

O. A. COLLET, Ptre. Secrétaire.

Partout, dans les pays catholiques, cette voix autorisée des évêques est la même : toute de prudence et de charité, quand il s'agit du salut de nos âmes et de sauvegarder les droits de l'Eglise qui est la source du vrai bonheur et de la paix qui doit régner chez les peuples.

Nous en avons encore aujourd'hui un exemple par ce qui se passe en France, pays si cruellement bouleversé par les libres-penseurs.

Nous donnons ici quelques extraits des lettres circulaires de l'Episcopat français, adressé aux électeurs de France, il y a quelques jours.

Mgr. Dégel, évêque de Vannes, adressait à son clergé, à propos des dernières élections en France, une lettre dont voici quelques passages :

" Le scrutin du 14 octobre prochain aura une solennité et une importance extraordinaires. Il nous impose des obligations rigoureuses qui découlent de droits incontestables.

" Donnez à nos religieuses populations l'exemple d'un patriotisme intelligent et résolu. *Ni abstentions, ni divisions!* Voilà le thème que je vous exhorte à développer en temps et lieux convenables, évitant avec soin toute personnalité dans l'exercice du saint ministère.....

" Une autre voix autorisée nous a tracé la règle de conduite qu'il faut suivre, si l'on veut sauver notre cher et malheureux pays. Parlant aux pèlerins d'Angers, notre très-Saint-Père le Pape a déclaré que les électeurs devraient se défendre de l'esprit de parti, afin de choisir des hommes animés de l'esprit de conseil et de force, pour résister aux vices qui nous menacent.

" Quelle idée donnerait de sa religion et de son patriotisme l'électeur, à plus forte raison le candidat, qui se ferait de se conformer à cet avertissement touché de si haut! Quelle étonnante responsabilité assument ceux qui se rendent coupables de compétition impardonnables, lors même qu'elles n'aboutiraient pas au triomphe de nos ennemis communs! Leur ambition les aveugle. Elle les perdra

Mais, hélas ! que n'entratneraient-ils pas après eux dans une ruine peut être irréparable.

« Messieurs et chers coopérateurs, inspirez-vous de mes légitimes préoccupations pour opérer, autant qu'il dépendra de vous, le discernement nécessaire en pareil cas et dont chacun de nous rendra compte à Dieu, sinon aux hommes.

« A l'activité de la vigilance joignons la ferveur de la prière.

« Gardons nous, messieurs et chers coopérateurs, de désespérer de notre douloureuse situation ! Il sursement qu'ils calculent sans l'assistance efficace que nous pouvons attendre du Ciel, les irréconciliables qui se partagent, avant la fin de cette lutte effrayante, les dépouilles de l'Eglise et de la société tout entière.

« Prions donc avec confiance ! Invitons les sages penseurs à s'interposer en notre faveur auprès de Celui qui se glorifie de donner, quand il lui plaît, aux peuples comme aux rois, de grands et terribles leçons. »

Mgr. Fava, évêque de Grenoble, dit dans sa lettre circulaire à l'occasion des élections :

« ... Je donne, et demandons à Dieu d'envoyer son esprit à la France, afin que nos chers électeurs, d'abord, comprennent l'importance de leur vote. Si l'apôtre saint Paul exhorte les chrétiens à *faire toutes leurs actions pour la gloire de Dieu. — Omnia in gloriam Dei facite* (1 Cor., x, 31), évidemment, c'est surtout dans des questions graves comme celle des élections prochaines, qu'il faut se souvenir de ces paroles.

« L'électeur qui nomme un député fait un acte bon ou mauvais, suivant qu'il choisit un candidat qu'il sait disposé à voter bien ou mal à la Chambre. Ce représentant, que nous choisissons, est un autre nous-même. Il montera à la tribune, et il parlera. Sa parole défendra ou attaquera Dieu, la religion, les vrais intérêts du pays, l'ordre, la liberté : nous le savons d'avance. Dès lors, s'il est fidèle au mandat que nous lui avons donné, c'est nous qui parlons par sa bouche, et notre main est unie à la sienne quand il dépose son suffrage dans l'urne. Par lui, nous faisons le bien ou le mal que nous avons voulu et que nous voulons toujours.

« Le droit de voter constitue donc en soi une puissance très-grande et elle assume sur ceux qui en sont revêtus une immense responsabilité. C'est pourquoi tout électeur est obligé de réfléchir sérieusement avant d'agir. Il ne doit pas se laisser entraîner par la passion, ni s'isoler dans un parti que l'on conçoit ; mais avant tout obéir à Dieu et à sa conscience ; à Dieu, qui lui demandera, un jour, compte de toutes les actions de sa vie ; à sa conscience, qui ne trompe pas, quand on a prié et qu'on l'interroge avec un cœur droit et sincère.

« Ajoutons qu'un électeur ne doit pas non plus s'abstenir de voter, sans un motif sérieux, surtout dans les élections prochaines si importantes en elles-mêmes et dans leurs conséquences. N'a-t-il pas suffi quelquefois d'une seule voix pour faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre ? »

Mgr. l'évêque de Limoges dit :

« Ce qu'il faut à la France, ce qui lui manque, ce n'est pas la liberté ; de sages capriots pensent même que nous en avons trop, tous les honnêtes gens se contentant parfaitement des libertés acquises.

« Qu'est-ce qu'il nous faut ? Deux biens précieux, deux forces indispensables, deux garanties sans lesquelles nous ne pouvons pas même vivre : la religion et l'autorité. Et quand nous disons la religion et l'autorité, nous pourrions dire simplement la religion : n'est-elle pas l'autorité première, principe et source de toute autorité ? »

— Une lettre particulière en date du 3 octobre, adressée à l'*Univers*, nous donne les nouvelles suivantes de Rome :

« La santé du Pape est parfaite.

« Est-il vrai que son nouveau médecin, modifiant le régime suivi jusqu'à ce jour, ait obtenu un redoublement de forces et une sorte de rajeunissement de l'aimé Pontife ? On le dit. Mais il vaut mieux croire que la Providence est le meilleur médecin de Pie IX, et qu'elle dispose les choses de façon à confondre les calculs des ennemis de l'Eglise.

« Il y a à Rome des Prêtres de Bordeaux, de Tours, de Nantes, d'Angers et d'autres diocèses de France. Le Pape en reçoit chaque jour quelques uns qui sortent du Vatican le cœur plein de consolation et d'espérance.

« Voulez-vous un trait qui montre comment cet homme de Dieu, qui porte pour ainsi dire sur ses épaules le fardeau du monde, se complait dans les petites choses et s'occupe des humbles ?

« Ce matin, passant dans une des rues aboutissant au Corso, j'avais acheté chez un pauvre menuisier quelques *Agnus Dei* encadrés et un vieux reliquaire. Le menuisier, appelé Stoppoloni, m'a apporté ces objets et m'a dit qu'il avait un fils de 22 ans. Ce fils, Augusto, est peintre, élève de Podesti ; il a étudié quatre ans à l'académie de S.-Luce et a obtenu le premier prix.

« Je n'ai que lui, a-t-il dit ; c'est mon cœur, *il mio cuore, la mia speranza*. Il a de bons sentiments, de la piété avec du talent : mais on ne vit plus avec cela. Je n'aurais pas pu payer mon loyer, et on allait me chasser de ma boutique quand un cardinal français, l'Évêque de Faloux, qui protège les artistes chrétiens, est venu à notre secours. Il a donné une commande à mon fils et a parlé de lui au Saint Père. Augusto a été appelé au Vatican ; il y est allé avec un tableau. Pie IX a loué l'œuvre, a encouragé l'artiste, lui disant des paroles charmantes. Puis il lui a mis dans la main une ronde somme en or :

« — Va, mon enfant, du courage, travaille et que Dieu te bénisse.

« Le voilà donc cet homme de Dieu, ce vicere du Christ s'entretenant avec le fils d'un pauvre menuisier, soulageant une misère discrète et bénissant un jeune artiste.

« Si vous saviez que de pauvres Romains sont connus de Pie IX, et secourus par Pie IX !

« Au Quirinal on s'est emparé de sept Etats florissants : la Lombardie, la Vénétie, la Toscane, le duché de Parme, le duché de Modène, les deux Siciles et Rome ; on a des palais, des terres, des revenus dans tous ces Etats ; on a une liste civile énorme... Et que disent les pauvres ?

Au Vatican, on a été dépouillé, on vit d'aumônes, et on fait l'aumône ; on n'a ni festins, ni luxe, ni chasses, et l'on pourvoit aux besoins de l'Eglise universelle....

« Avec tout cela, au Quirinal on rêve de conclave et au Vatican on attend le triomphe. »

## CAUSERIE AGRICOLE

*A quel âge doit-on engraisser les moutons ? comment on connaît qu'un mouton est gras.*

Il faut chaque année, trier les vieilles bêtes du troupeau, pour les engraisser (un mouton est vieux à sept ans) ; c'est vers la fin d'avril qu'on fait ce triage ; pour lors elles sont ordinairement maigres, par la nourriture d'hiver. On les vend comme tondues ou avec leur laine ; mais quand on a de bons pâturages, il est plus à propos de les tondre, et de les y mettre pâturer pendant quelque temps, pour s'en dé-

faire ensuite grasses et charnues. On les vend beaucoup plus cher, entre la laine qu'on en a retirée.

On connaît qu'un mouton est gras, en la regardant à la queue qui devient quelquefois grosse comme le poignet; on regarde aussi aux épaules et à la poitrine, et si on y sent de la graisse, c'est signe que les moutons sont gras. Lor qu'a près les avoir dépouillés, on voit sur le dos la graisse parastre en petites vesicles comme de l'écume, c'est une marque de bon engrais, ce qui arrive ordinairement lorsqu'ils ont mangé des navets.

On engraisse encore les moutons à la bergerie, en leur donnant de bonne nourriture et en les laissant boire à leur aise. On les tond d'abord, on les enferme ensuite, et on ne les laisse sortir qu'à midi, pendant qu'on regardait les agnes; cela s'appelle *engrais de poture*. Les moutons ainsi engraisés ne vivraient pas plus de trois mois si on n'avait par l'attention de s'en défaire; c'est pour eux une vraie maladie.

#### DES MALADIES DES BÊTES À LAINE.

Les bêtes à laine sont sujettes à bien des maladies: elles leur viennent ou des températures de l'air, qui leur sont contraires parce qu'elles n'y sont point assez accoutumées, ou de la mauvaise nourriture et de la négligence que l'on apporte parfois à les soigner. C'est pourquoi on doit veiller continuellement à les gouverner suivant leur naturel, à les défendre du froid, de la trop grande chaleur du soleil ou à l'étable par le trop grand encombrement, de l'humidité et de tout ce qui leur est contraire; ne leur donner que de bonne nourriture.

Pour prévenir les maladies, on aura soin, comme nous l'avons souvent répété dans la *Gazette des Campagnes*, dans nos *chambres* et ailleurs, de leur faire une bonne litière fraîche, sèche et menue, de nettoyer très souvent la bergerie lorsque rien ne s'y oppose, de la parfumer de temps en temps d'odeurs agréables et saines; il faut surtout avoir un grand soin de les éloigner des eaux oroupiées, et des fétures et lièges battus d'orages: ce sont là les causes ordinaires de leurs maladies.

Il faut séparer les brebis malades, car presque toutes les maladies sont contagieuses, parfumer les bergeries, et donner aux bêtes saines, du sel et un quart de souffre mélangés ensemble, pour les purger et les préserver de la contagion.

Leurs signes ordinaires de maladies sont quand elles ont la tête lourde, les yeux troubles, qu'elles paissent négligemment, qu'elles se boudissent point, qu'elles marchent lentement, qu'elles se couchent et qu'elles reviennent après les autres.

Quand les moutons ou les brebis sont malades, et ont besoin d'être purgés, le sel, dissout dans de l'urine humaine, leur sert d'hémétique; et l'antimoine ou le souffre, mêlé avec la lie de bière, est un excellent laxatif.

Voici un remède général qui leur convient très bien: On prend un once de foie d'antimoine, qu'on enveloppe dans un linge; ensuite on le met tremper dans une pinte de vin (le blanc est le meilleur), et on y met huit dragmes de sene: on peut y mettre du sucre, une noix de muscade et autres épices chaudes; car les maladies des animaux paisants proviennent presque toutes de froid et d'humidité. Cependant on peut se dispenser d'y mettre des épices; on laisse tremper la drogue pendant vingt quatre heures, ou on la fait bouillir l'espace d'une demi heure, et on en donne un demiard à chaque brebis, pareille dose aux petits animaux. Il faut tenir l'animal dans un lieu bien chaud, pendant le jour, et bien couvert; ne lui donner à manger qu'au soir; il se purgera par haut et par bas. Si les brebis ont la

*gale* ou la *rogne*, tout sortira au dehors; et on achèvera de guérir cette gale, en la frottant avec le vin où on aura lavé la foie d'antimoine, après y avoir mis le feu. Il n'y a point de gale qui résiste à ce même remède.

Ce remède est propre entr'autres à guérir le *tare*, autre maladie pestentielle des moutons. Au lieu d'épices, on fait bouillir une bonne poignée de rhus, coupées et hachées menue dans deux pintes d'eau, réduites à moitié; on y ajoute un peu de piment et de sel commun. On passe cette décoction dans un linge, et on y délaye le foie d'antimoine qui est en poudre. On peut reiterer ce remède une fois ou deux par huit jours, jusqu'à ce que le danger soit passé, ayant soin de tenir les brebis à l'abri de l'humidité.

Nous empruntons à des auteurs vétérinaires autorisés, la description suivante des différentes maladies des bêtes à laine, avec l'indication des remèdes à employer pour la guérison de ces maladies:

**Chaleur.**—Le mal que la trop grande chaleur cause aux bêtes à laine a été nommé du même nom: *La chaleur*. Les moutons les plus forts y sont les plus sujets. Ceux qui en sont attequés, tiennent la gueule ouverte pour respirer; ils écouent, ils rendent le sang par le nez, ils siflent et ils battent du flanc; l'animal enfia baisse la tête, chancelle et bientôt il tombe mort.

La saignée faite à temps, fait cesser le mal très promptement.

**Rogne ou gale de brebis.**—Les signes de cette maladie avant qu'elle soit palpable, sont ceux détaillés ci-dessus.

La rogne ne leur vient que par des pluies froides qui les mouffent, ou par un trop grand chaud, qui les frappe lorsqu'elles sont tondues, et qui les met tout en sueur; ou bien lorsque les mouches les tourmentent trop, ou que dans les broussailles ils se déchirent quelque coupure qui leur sera restée après la tonte.

La gale ou la rogne les prend souvent par le menton, et leur cause une extrême langueur et un grand dégoût: de temps en temps on les voit se frotter contre les arbres ou tout ce qui se présente à elles.

Cette maladie se guérit quelquefois fort aisément, en frottant le museau de la brebis avec un onguent fait d'huile de chanvre, de l'alun et du souffre vil.

Il y a une quantité de remèdes pour la gale des brebis, mais ils sont sujets presque tous à beaucoup d'inconvénients. Voici le plus simple, le moins coûteux, le plus sûr, et sans inconvénient; lorsque la gale n'est point enracinée, ni ulcérée, on peut la guérir par ce remède extérieur sans avoir recours à des remèdes internes:

On fait fondre une livre de suif ou de graisse (la graisse est préférable en hiver, parce qu'elle s'étend plus aisément sur la peau du mouton; mais le suif est meilleur en été, parce qu'il ne se liquéfie pas si tôt que la graisse, par la chaleur); on retire du feu, et on le mêle avec le suif ou la graisse, une chopine d'huile de térébenthine. Cet onguent ne produit aucun mauvais effet sur la laine; il adoucit la peau du mouton, durcis par la gale, et guérit cette maladie. Si la gale était forte et invétérée, on peut rendre le remède plus actif en augmentant la dose de l'huile de térébenthine.

Il est facile de l'employer sans couper la laine à l'endroit de la gale; il suffit d'en écarter les flocons pour mettre la partie galeuse à découvert. Alors on frotte la peau avec un grattoir seulement, pour enlever les croûtes, et on applique l'onguent en l'étendant avec le doigt. Il ne faut pas frotter la peau du mouton avec un instrument qui pourrait la faire saigner, car on ferait une plaie qui serait un mal de plus.

Quelquefois la gale et la gratelle ne sont que l'effet d'une

maigreur qui ne vient que de ce que la brebis n'a pas assez de nourriture : en ce cas, le moindre remède appliqué sur le mal, le guérira; pourvu qu'on renforce la nourriture de l'animal.

**Fièvre.**—Les brebis sont fort sujettes à la fièvre, qui les dessèche entièrement, et les rend dangereusement malades.

On connaît qu'une brebis a la fièvre, lorsqu'on la voit souvent chercher le frais, ne brouter que la pointe des herbes, et ne brouter que nonchalamment; ou bien lorsqu'elle ne marche qu'avec peine, qu'elle se laisse tomber en paissant, et qu'elle se retire seule et fort tard des pâturages.

Le remède est d'éteindre d'abord l'ardeur intérieure qui consume les brebis: on les saigne entre les deux cornes du pied ou du taillon; mais la saignée au pied est la plus favorable. Pendant qu'elles ont la fièvre, il faut absolument ne point leur donner à boire pendant deux jours; et ensuite ne leur en donner que peu; prendre garde qu'elles n'aillent à la pluie car où la feraient mourir.

**Poux.**—Cette vermine sans être dangereuse, leur est fort incommode; elle les dessèche et les empêche de profiter. On se sert pour la détruire du même onguent que pour la gale, et de l'eau de lessive; après quoi on les lave dans de l'eau nette ou de la racine d'érable bouillie dans de l'eau dont on les frotte. On peut également les frotter ou les laver avec de l'eau dans laquelle on aura fait bouillir du tabac.

**Toux.**—Les brebis sont ordinairement incommodées de la toux au printemps. Aussitôt qu'on s'en aperçoit, il faut leur faire tiédir du vin blanc avec un peu d'huile d'amandes douces, la leur faire avaler, et leur donner du pain d'âne à manger; on leur frottera les naseaux de cette liqueur.

La toux en général n'est pas le signe d'une mauvaise santé; elle provient souvent d'un pioitement qui oblige à des efforts répétées pour débarrasser les poumons des impuretés qui s'y amassent. Si les crises deviennent violentes et qu'elles durent plus de huit jours, on saigne à la tête. Il faut donner de l'eau blanche avec de la farine d'orge; on mêlera de l'ail avec de l'avoine ou avec la nourriture ordinaire.

**Enflure.**—Les brebis deviennent enflées, ou pour avoir mangé des herbes qui leur sont contraires, principalement celle qu'on appelle *renouée*; ou de celles que les bêtes venimeuses auront infectées; cette enflure, dangereuse si elle n'était secourue promptement, se remarque aisément lorsqu'on leur voit la bouche baveuse et puante.

Pour les en guérir, on les saigne d'abord sous la queue, à la partie proche des fesses, ou aux veines des lèvres; ensuite on leur donne à boire de l'urine humaine. Ce mal doit être guéri promptement, car si le poison gagne le cœur il n'y a plus de remède.

Il y a encore une enflure causée par les vents; elle vient de l'avidité des moutons affamés: cette maladie les prend plutôt l'été que l'hiver, et surtout après la tonte, parce que la transpiration étant plus abondante, et éprouvant une plus grande dissipation d'esprits animaux, ils cherchent à se rassasier avec un empressement qui s'oppose à la digestion.

Les vents étant en petite quantité, sortent naturellement ou causent des tranchées pas-agères. Lorsqu'ils sont abondants, ils rendent le ventre tendre et gonflé, au point de frapper la bête d'apoplexie et de l'étouffer, si elle n'est pas secourue sur le champ. Cette situation est ordinairement précédée de la constipation. Cette maladie est quelquefois occasionnée par une strangulation et par des quillelements dans le corps, mais il est difficile de s'en apercevoir à temps. Si on s'en aperçoit; on bat les flancs de l'animal; cet effort

fait sortir les vents de l'estomac.

Le gonflement des vents est susceptible de divers traitements, selon le degré du mal. Il se guérit plus aisément à l'étable qu'aux champs; il suffit de serrer les bêtes les unes contre les autres, et le mal disparaît.

Si le mal prend aux champs, et qu'il gagne la plus grande partie de troupeau, il faut lui faire gaoer l'étable ou quelque abri où l'on puisse rapprocher les moutons. Mais s'il fait un vent froid du côté où l'on aurait à les conduire, il vaut mieux les laisser là où ils étaient, car une bête enflée, qui a le nez tourné au vent, périt en peu d'heures.

Si l'accès de l'enflure est violent, on doit saigner les plus oppressés sous la queue ou à la tempe, et donne des lavements avec de l'urine; on jette quelques gouttes d'eau dans l'oreille, afin d'exciter l'animal à se secouer fortement; il faut cependant proportionner l'agitation qu'on veut exciter, à la force du mal, et, s'il est violent, l'exciter plus doucement. Les lavements et les évacuations de toute espèce sont favorables.

**Difficulté de respirer.**—Elle ne provient que d'une trop grande abondance de sang, ou de quelque obstruction dans les conduits de la respiration.

Pour la leur faciliter, on leur fane les naseaux, ou bien on leur coupe le bout des oreilles l'une après l'autre.

(A suivre)

#### Insouciance de certains cultivateurs à l'égard des journaux d'agriculture.

Dans le numéro de la *Gazette des Campagnes* du 4 octobre, nous citons le fait "qu'un cultivateur, membre d'une société d'agriculture, et auquel le Conseil d'agriculture expédiait le *Journal d'agriculture* gratuitement, passa ce journal à son voisin pour un écu par année, quoique ce cultivateur eut des enfants sachant lire et pouvant profiter de la lecture de ce journal si les parents les eussent obligés à le lire.

Au sujet de cet anecdote, M. l'écrivain du *Progrès de Sherbrooke* dit "que nous avons eu tort de ne pas donner le nom de ce cultivateur, car l'auteur d'une ladrette aussi repoussante qu'imbécille devrait être connu de tout le monde pour être livré au mépris public. Il est à croire qu'une mesquinerie de ce genre est un cas exceptionnel, sans quoi il y en aurait assez pour dégoûter ceux qui ont à cœur la propagation de l'instruction agricole dans nos campagnes."

Nous regrettons que notre confrère n'ait pas jugé à propos de mentionner les quelques lignes en italique que nous publions au commencement de cet article; car le fait du cultivateur de priver ses enfants de la lecture d'un bon journal d'agriculture était autrement d'ignoble que de soutirer un écu de la poche de son voisin, au dépend du Conseil d'agriculture; car nous ne croyons pas que c'était l'intention du Gouvernement Provincial de voter une somme d'argent pour l'établissement d'un journal d'agriculture qui put être vendu au rabais par ceux qui le reçoivent gratuitement.

D'ordinaire c'est toujours avec orgueil que nous donnons les noms des cultivateurs qui par leur bonne culture, leur dévouement à la cause agricole, peuvent être cités comme modèles; mais nous nous croyons tenu en honneur de ne pas citer les noms de ceux qui sont la honte de notre agriculture, lorsqu'il nous arrive de signaler leurs actes à l'attention de nos lecteurs.

Il nous importait de signaler cette spéculation, afin que le Conseil d'agriculture y remédie si elle se faisait sur une grande échelle, au détriment des autres journaux d'agriculture qui ne sauraient supporter une concurrence à même les derniers du Gouvernement Provincial.

Voici d'un autre côté les remarques que fait à ce sujet, M. l'écrivain de la *Gazette de Joliette*:

"Le *Gazette des Campagnes* rapporte qu'un cultivateur, membre d'une société d'agriculture, à qui le Conseil d'agriculture expédiait gratis le *Journal d'agriculture*, a jugé à propos de pas-

ser ce journal, à son voisin pour un écu par année ! *La Gazette* ajoute que ce cultivateur a pourtant des enfants qui savent lire et qui auraient certainement pu profiter de la lecture de ce journal si leurs parents les eussent obligés à le lire. Une conduite aussi mesquine est bien propre à décourager ceux qui ont à cœur de propager l'instruction agricole dans nos campagnes.

« En y réfléchissant cependant, on ne peut douter que celui qui pratique une pareille économie de bouts de chandelles, est à plaindre qu'à blâmer. Impossible en effet de supposer qu'il s'agit de lui-même les moyens d'acquiescer les connaissances nécessaires pour pouvoir réussir dans ses entreprises, et cela pour faire l'économie d'un misérable écu. Il ignore et l'utilité du journal et la nécessité de l'instruction agricole. Tout ce qu'il sait, c'est que Jean Laroutine, Pierre Tétu, Charles Grosjean et Baptiste Menorodé, ses illustres contemporains, ne reçoivent pas de journaux et prétendent que c'est une loi de s'en recevoir. D'ailleurs ajoutent ces derniers nous ne voulons pas donner notre argent pour faire vivre des paresseux ! Instruit à l'école de tels maîtres, notre cultivateur se gardera bien de recevoir un journal, de crainte qu'on ne l'accuse de prodigalité, de paresse et de vanité ; car il est convenu chez une certaine classe de cultivateurs que la *Gazette* c'est fait pour les messieurs.

« O vous cultivateurs qui ne voulez pas faire vivre les paresseux et qui n'avez pas le temps de lire un journal, avez-vous jamais songé que le paresseux qui vous fournit de la matière à lire envie votre sort ? Savez-vous que pendant ces longues soirées d'hiver que vous employez, soit à vous amuser, soit à vous ennuyer, mais toujours sans vous occuper de rien qui soit utile, solides que vous pourriez si facilement employer à vous instruire, et même pendant que vous jouissez d'un sommeil doux et paisible, fruit d'un travail rude mais fortifiant auquel vous vous êtes livré pendant la journée, le paresseux en question est encore courbé sur son travail et essaie encore de faire jaillir de son cerveau fatigué de quoi vous intéresser et vous faire passer de heures agréables et utiles. Vous l'ignorez sans doute ; s'il en était autrement vous ne refuseriez pas de l'aider dans sa tâche pénible et ingrate, vous lui recommanderiez de bon gré votre sympathie, à laquelle il a droit et qu'après votre bien-être qu'il désire plus que toute autre chose, vous ne lui refuseriez pas non plus un peu de ce vil métal dont plusieurs d'entre vous sont parfois (hélas) si prodigues, lorsqu'il s'agit de faire vivre les propriétaires d'examinateurs, autre classe de paresseux dont l'influence est beaucoup plus pernicieuse que celle du journaliste !

« Si vous connaissez la noblesse de votre profession, vous ne refuseriez pas de recevoir les journaux sous prétexte que cela convient à une classe plus élevée que la vôtre. Réfléchissez un peu et vous verrez que votre profession est la plus respectable de toutes. Si elle n'est pas la plus respectée par tout le monde, néchez en votre apathie et les efforts faits par un grand nombre d'entre vous pour en faire la classe la plus ignorante, comme si l'instruction était incompatible avec l'état de cultivateur. Vous vous apercevrez qu'au lieu d'être le métier des gens privés d'instruction, l'agriculture devrait être la profession des savants. En effet il n'est pas une science dont le cultivateur ne puisse tirer parti dans l'exercice de son état. De plus si l'on considère que l'agriculteur est parfaitement indépendant des autres classes de la société, qu'il peut produire lui-même tout ce qui est strictement nécessaire à sa subsistance, que sa profession est essentiellement honnête et que le reste de la population dépend de lui pour les choses les plus nécessaires à la vie, il est facile de conclure que, s'il est une classe qui a, plus que les autres, droit au respect du public, cette classe est sans contredit celle des cultivateurs. C'est ce que comprennent tous les hommes instruits, qu'ils aient ou non l'avantage d'appartenir à cette classe privilégiée, voilà pourquoi il s'efforcent tant d'élever la classe agricole au niveau qui lui convient. Aux cultivateurs de seconder les généreux efforts de ces amis dévoués.... »

Nous remercions notre confrère de la *Gazette de Juliette* pour les témoignages de sympathie qu'il nous accorde (et que nous omissions ici). Malgré les difficultés nouvelles qui nous sont suscitées, nous n'y continuerons pas moins notre œuvre, comptant pour cela sur l'appui des amis dévoués de l'agriculture, et sur l'encouragement des sociétés d'agriculture qui souscrivent

à la *Gazette des Campagnes* depuis plusieurs années. On semble croire en certains endroits que le Conseil d'agriculture devra empêcher les directeurs de nos sociétés d'agriculture à appliquer une partie de leur octroi dans le but de contribuer à la *Gazette des Campagnes*. Nous avons réduit de moitié le prix de l'abonnement à l'égard des sociétés d'agriculture, lorsque le nombre dépassait cent, et c'était déjà bon ; mais nous n'arriverons jamais à pouvoir l'offrir gratuitement : la compétition de notre nouveau confrère le *Journal d'agriculture* est trop forte pour nos faibles moyens. D'ailleurs nous ne croyons pas que le Gouvernement Provincial ait souscrit une somme assez considérable d'argent dans le but de faciliter la distribution gratuite d'un journal d'agriculture dans l'unique but de nuire à la circulation des journaux d'agriculture publiés depuis plusieurs années. Le Conseil d'agriculture ne pourrait assurément pas empêcher une Société d'agriculture à employer une partie de l'octroi qui lui est accordé, afin de permettre à ses membres de recevoir la *Gazette des Campagnes*, et nous ne croyons pas que ce soit là l'intention du Conseil d'agriculture. Le Conseil d'agriculture, nous en sommes persuadés, ne fera qu'approuver les sociétés d'agriculture qui emploieront une partie des deniers à leur disposition dans le but d'acquiescer de nouvelles connaissances agricoles.

#### Les feuilles tombées.—Composts.

Dans une exploitation où on tire parti de tous les débris de matières végétales, l'époque actuelle est celle où la fosse à fumer et surtout la fosse à compost s'enrichissent à vue d'œil.

On y met d'abord la dépouille des arbres et des arbustes, à mesure qu'ils jonchent le sol. Le massage des feuilles est surtout utile dans les prairies longées par des peupliers, des saules et autres arbres dont les feuilles, en se décomposant, imbibent la terre de leur suc rosif qui dessèche les racines de l'herbe. On a dû remarquer, en effet, que l'herbe des prairies est généralement courte et chétive au printemps, dans les endroits ombragés par ces arbres ; on a tort cependant d'attribuer cette infériorité de végétation à l'influence de leur ombre et de leurs racines ; le suc de leurs feuilles, di-sous par les pluies d'automne et d'hiver, est le principal auteur du mal. Aussi approuvons-nous les cultivateurs qui ont la précaution d'enlever les feuilles qui jonchent sur le terrain, et qui les disposent en couches sur les tas de composts, en les arrosant de purin, au besoin en les saupoudrant de cendres, et même de chaux, pour en hâter la décomposition.

Il est avantageux aussi à l'automne, de faucher les orties, les fougères, les roseaux et une multitude de plantes à haute tige, partout où elles se trouvent, car leur emploi en lièges vient utilement en aide aux cultivateurs qui ont besoin de ménager la paille comme nourriture pour leurs bestiaux.

Les bûches de fèves de patates ainsi que les feuilles de betteraves donnent des cendres très riches en potasses et bien propres à l'amélioration du sol lorsqu'elles sont mêlées aux fumiers.

#### Conservation des feuilles de betteraves comme fourrage d'hiver.

Les fabriques de sucre produisent beaucoup de feuilles de betteraves, et depuis longtemps on a cherché à conserver celles-ci pour les employer comme fourrage en hiver.

Voici un moyen indiqué par M. F. Reichlen et Sohne, fabricants de sucre de betteraves :

« Donner en automne au bétail des feuilles de betteraves, c'est l'affaiblir à un moment où il travaille le plus ; laisser pourrir ces feuilles est une perte considérable ; pour l'éviter nous avons adopté le procédé suivant :

« Nous avons creusé une fosse de 5 à 6 pieds de profondeur, à l'abri de l'invasion de l'eau. Sa largeur et sa profondeur dépendent de la quantité de feuilles qu'on veut conserver ; seulement la largeur doit être moins grande au fond qu'au niveau du sol, et il faut arroser les angles.

« Nous posons d'abord une couche de feuilles d'une hauteur de 5 à 6 pouces (sans être tassé), que l'on tasse ensuite en maintenant dessus ; on les saupoudre d'une légère couche de sel

puis on met une autre couche de feuilles de 4 à 5 pouces, suivie d'une couche de sel, et ainsi de suite, ayant soin de tasser bien plus fortement et de répandre le sel en plus forte quantité sur les bords, pour empêcher l'air d'entrer dans la fosse, et avec l'air le développement du mois. Comme les feuilles se tassent encore par leur propre poids, par celui du sel et par celui de la couverture de terre, il est bon de continuer les couches superposées jusqu'à 3 ou 4 pieds au-dessus du niveau du sol. Ceci fait, on couvre avec la terre qu'on a rejetée sur les côtés lors du creusement de la fosse.

Cette couverture de terre ne devra pas avoir moins de 2 pieds d'épaisseur pour que son poids, en comprimant le fourrage, en chasse l'air. Les fissures qui se forment pendant le tassement seront immédiatement bouchées, et il va sans dire qu'on donnera à cette couverture une pente suffisante pour que l'eau n'y pénètre pas.

Celui qui n'aura que peu de feuilles à conserver, le fera aussi dans de grandes caves de bois étanches fermées à l'air, que dans un silo; mais la couverture de terre est de rigueur, même avec ces caves.

Le fourrage ainsi mis en silo se mettra bientôt en fermentation, et il pourra se conserver pendant tout l'hiver, et même jusqu'à l'été suivant. Dans les premiers mois de sa préparation, et jusqu'au mois de janvier, il a une odeur très forte; mais cette odeur se perd peu à peu, et il semble que le bétail l'aime encore mieux en février-mars que dans les premières semaines après sa mise en silo.

Nous avons conservé de cette façon les feuilles et les collets de betteraves de plus de 400 arpent, en les mettant dans une douzaine de grandes fosses.

Il faut faire attention d'employer le sel en proportion de la succulence du fourrage vert: plus il est succulent ou encore plein de sève, plus il lui faut de sel. Pour 1000 livres de feuilles de betteraves, 3 livres de sel suffiront.

Il va sans dire que les feuilles ainsi préparées ne seront pas données seules au bétail pendant l'hiver et le printemps, mais comme addition précieuse au fourrage.

À dire de ceux qui ont fait usage de ce fourrage pour leur bétail, il n'est pas resté tant comme le sont les feuilles à l'état vert. Les bœufs le mangent avec plaisir malgré sa mauvaise apparence, car quand après sa préparation il est exposé à l'air il perd rapidement sa couleur fraîche. Il ne faut pas se décourager si les animaux ne prennent pas tout de suite goût à cette nourriture; ils ont besoin d'y être habitués. Ce fourrage est aussi bon pour l'engraissement que pour la production du lait. Des moutons maigres, nourris de feuilles de betteraves et de balles de blé ont été engraisés en huit à dix semaines.

On emploie les feuilles de betteraves principalement pour la nourriture des moutons; on les donne aux bêtes à corues, mêlées à de la paille et de la paille hachée.

Il n'y a pas de doute qu'avec une nourriture aussi succulente, le produit en fumier est considérable.

Nous aimons à donner ces détails, afin de démontrer à ceux qui sont antipathiques à l'établissement de manufactures de betteraves dans notre Province, qu'entre les betteraves qu'ils vendraient pour la confection du sucre, les pulpes et les feuilles de betteraves pourraient encore fournir une abondante nourriture à leurs animaux, une quantité considérable de fumiers, et par là un accroissement dans le rendement de nos récoltes.

### Choses et autres

*L'agriculture en Angleterre.*—Nous lisons dans le *Courrier du Canada*: " Dans un récent discours prononcé à Barcelonne, Angleterre. M. Disraeli, membre du Parlement, a dit que la valeur annuelle des produits agricoles du Royaume-Uni, récolte moyenne, s'élève à £300 000 000 sterling. C'est le double du montant fourni par les produits des ateliers du tissage, trois fois celui des forges, et quatre à cinq fois celui des mines.

" L'Angleterre, dit-il, est la première puissance pour l'agriculture du monde entier. Les étrangers nous appellent une nation de commerçants, mais après tout, l'agriculture est notre

plus grande industrie. "

*L'horticulture et l'arboriculture au Nouveau-Brunswick.*—Le fait suivant, que nous empruntons au *Moniteur Acadien*, nous fait voir qu'au Collège de Memramcook, sous la direction du Frère Bruno, on accorde au jardinage; et à la culture des arbres fruitiers, une grande attention, et qu'on en obtient de beaux résultats.

C'est un bel exemple à offrir aux frères acadiens qui fréquentent ce Collège, et qui, nous n'en doutons pas, conquerront le goût du jardinage dans un âge plus avancé et le communiqueront même à ceux qui n'ont pas eu l'avantage de fréquenter ce Collège. L'enseignement du jardinage doit avoir sur toute la vie des enfants de la campagne une heureuse influence, et nous le voudrions voir s'étendre à toutes les écoles de nos campagnes.

Voici ce que nous lisons dans le *Moniteur Acadien*: " Le Frère Bruno du Collège de St. Joseph de Memramcook vient de nous donner une preuve tangible que l'horticulture peut avoir un grand succès dans notre Province, et que ceux qui se livrent à l'exploitation de cette branche importante de la culture ne perdent pas leur temps. Malgré le désavantage résultant de la préparation première d'un fûche pour recevoir les semences diverses de légumes, le succès obtenu est vraiment remarquable.

On peut admirer dans ce jardin modelé au-delà du quatre mille beaux choux cabus ou à pommes, dit chinois et frisés de Milan d'une grosseur fort remarquable. Les choux raves sont dignes de remarque par leur forte exubérance, ainsi que les choux fleurs par leur ampleur. Nous avons également remarqué une quantité de belles citrouilles, ou courges, dont plusieurs de forme orbiculaire, cinq de ces dernières ont pesé cinq cent soixante livres réparées comme suit: 135, 128, 112, 95 et 90 lbs. Les navets, les fèves, les pois raves, les choux frisés d'Écosse, les carottes, les radis noirs, les choux de Siam, ont également fort bien réussi.

La nérotiane ou tabac si fort en usage parmi nous, a aussi donné un bon rendement. On nous dit que la récolte en sera de cent livres et de qualité supérieure. En un mot le produit de ce splendide jardin est estimé à près de \$400.

Voilà certes quelques acres de terre qui paient au centuple celui qui les a cultivés; cet essai mérite d'être noté. Tant il est vrai que la culture intelligente et raisonnée est une source de richesse. Le bon Frère a aussi planté cinquante pommiers, des espèces de pommes roses, de fameuse et des Alexandre, etc.; ces jeunes pommiers ont une apparence des plus belles, une jeune pépinière composée des meilleures qualités de pommes ensemencées au printemps a très-bien réussi et donne les plus belles espérances. Plus de huit mille pommiers seront mis en vente au printemps de 1879, tous seront de première qualité. Ceux qui désirent orner profitablement leur jardin potager d'un verger de pommes savoureuses feront bien de s'adresser à l'habile horticulteur du collège de St. Joseph à l'époque mentionnée plus haut.

*L'agriculture au Nouveau-Brunswick.*—Une lettre que nous recevons du Révd. M. F. X. Joseph Michaud, curé de Bouctouche, Nouveau-Brunswick, nous informe que dans cette localité on est décidé d'accorder à l'agriculture tous les soins possibles, c'est-à-dire de faire trêve à la culture routinière qui est la plus grande ennemie du progrès agricole.

Le Révd. M. Michaud a une confiance illimitée dans ses braves paroissiens qui sont de tout cœur à le seconder dans les œuvres de bien qu'il veut implanter parmi eux.

On se rappelle qu'à son arrivée dans cette paroisse, on a noblement secondé les efforts de ce vénérable prêtre en répondant à son appel lorsqu'il s'est agi de l'établissement d'une société de tempérance; on est actuellement à construire un magnifique couvent qui certainement fera honneur à la générosité des paroissiens de Bouctouche. On a de plus cédé au Révd. M. Michaud une grande et magnifique ferme, et ce monsieur est à prendre des mesures pour faire de cette ferme une ferme-modèle; pour cela il travaille actuellement à réorganiser la Société d'agriculture qui existait autrefois dans cette localité.

Déjà, dans d'autres localités, notamment à St. Louis, dans la comté de Kent, grâce aux efforts énergiques du Révd. M. M. Richard qui est à la tête de la Société d'agriculture de St. Louis,

un progrès immense s'opère au point de vue des améliorations agricoles dans cette localité; nul doute qu'à Bonetouche, si l'on seconde les efforts du Révé. M. Michaud, on peut être assuré de rentrer dans la même voie.

Comme le suggérait un correspondant au *Moniteur Acad.* en les sociétés d'agriculture acadiennes devraient s'entendre entre elles pour faire choix de deux ou trois jeunes acadiens, et les envoyer à l'école d'agriculture de Ste. Anne; "ce serait, comme le dit ce correspondant, un puissant moyen d'en accélérer la marche, de donner à notre culture une puissante impulsion dans la voie du progrès et des améliorations. A cette école il apprendrait à suivre et à conduire l'agriculture sur un système raisonné, à donner au sol le traitement qui convient à sa constitution et à sa nature; et à leur retour au milieu de leurs citoyens ils leur communiqueraient par la pratique le résultat d'une éducation agricole qui ne peut manquer de faire de bons cultivateurs et de bons citoyens."

## RECETTES

### Maladie des yeux de l'espèce bovine.

Un religieux, frère M. Bernard, fait connaître dans un journal d'agriculture publié à Paris, le remède simple, mais qu'il dit d'une efficacité éprouvée contre la maladie des yeux de l'espèce bovine.

Lorsque l'écoulement des yeux est peu considérable, il suffit de les laver toutes les heures avec la composition suivante: 1 once de vinaigre étendu dans un demiard d'eau ordinaire.—La guérison se fait rarement attendre.

Quand le mal est déjà avancé, on commence par débarrasser, chaque matin, la paupière de la chassie avec une éponge trempée dans du lait tiède, et on les lave trois ou quatre fois par jour avec un gros d'œil de chat (sel blanc qu'on peut se procurer chez les pharmaciens) dissous dans un demiard d'eau.

### Des qualités hygiéniques du chou.

La décoction des feuilles du chou rouge est légèrement stimulante et anti-corbutique: douée de propriétéspectorales, elle est mise en usage contre l'enrouement, les catarrhes. On les applique avec succès, après les avoir fait chauffer, sur les points de côté, les douleurs rhumatismales.

En parcourant le *Journal potager*, publié par M. Joigneaux, nous faisons le passage suivant sur les qualités du chou au point de vue de l'hygiène. Nous le transcrivons en entier.

"Les choux, en général, ont, à ce qu'on assure, remplacé les médecins à Rome pendant plusieurs siècles, et aujourd'hui encore on leur attribue toutes sortes de vertus. On continue de vanter le chou rouge dans les inflammations chroniques des poulmons. L'eau qui a servi à cuire n'importe quelle variété de choux est bonne pour combattre le catarrhe pulmonaire, l'enrouement et la toux. Dans le même but et dans le même cas, on recommande aussi d'appliquer sur la poitrine des feuilles de choux froissées au nombre de trois ou quatre l'une sur l'autre, ramollies près du feu et débarrassées des parties saillantes de leurs côtes. Les feuilles du chou rouge sont à préférer. On affirme que ce moyen triomphe aussi quelquefois des douleurs de la goutte et du rhumatisme.

"Avec du jus de chou rouge et du sucre, on prépare un sirop pectoral dans les pharmacies. Rien ne nous en paraît de plus à préparer chez nous. Voici la manière de procéder: On prend un chou rouge quelconque, on le débarrasse des larges feuilles de la base et on file les parties pommées dans un mortier, avec un peu moins d'une raquette d'eau, 1/2 par exemple, pour une livre de chou. Une fois le légume bien pilé, on en exprime le jus que l'on filtre; puis on fait fondre au bain marie une certaine quantité de sucre dans ce jus filtré. La dose de sucre ordinairement employée est à peu près le double en poids de celle du liquide: on sorte que si vous avez 3 à 4 livres de jus de chou vous devez y faire fondre 6 à 8 livres de sucre.

"On emploie ce sirop dans les maladies de poitrine, dont il hâte la guérison, lorsque l'inflammation diminue."



PROVINCE DE QUÉBEC.

## CHAMBRE DU PARLEMENT.

### Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,"), elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande); dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,  
Greffier du Conseil Législatif,  
G. M. MUIR,  
Greffier de l'Assemblée Législative.

### Décision judiciaire concernant les journaux

10. Toute personne qui retire régulièrement un journal au bureau de Poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre est responsable du paiement.

20. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement; autrement l'éditeur peut continuer à lui le renvoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de payer, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement; qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

30. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

40. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

### CONDITIONS D'ABONNEMENT

A LA

### GAZETTE DES CAMPAGNES

Le prix d'abonnement est de une piastre par an. L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, et on ne s'abonne pas moins que pour un an. L'acte de discontinuation doit être donné, par écrit, au Bureau du sousigné, un mois avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés.

Tout ce qui concerne l'administration et la rédaction doit être adressé à

FIRMIN EL PROULX, Rédacteur-Propriétaire.